



Province de Québec
Vallée-Jonction
Le 28 juin 2021

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, monsieur Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, que le règlement numéro 412-02-2021, « **Règlement modifiant le règlement numéro 408-10-2020 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 800 000 \$ pour la construction du nouveau centre administratif régional (préfecture) hors de la zone inondable** », est entré en vigueur le 21 juin 2021, à la suite de l'approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Vallée-Jonction, le 28 juin 2021.

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier